

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°12

Date de Publication
<b>22 FEV. 2021</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>22 FEV. 2021</b>
Date de la convocation
<b>9 février 2021</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE.

### **Pouvoirs :**

Mme LOVERA à Mme le Maire  
M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire.

**Objet : Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF des Bouches du Rhône pour la prestation de services dispensée au lieu accueil enfants-parents « les Parpaillous ».**

A la demande de Madame le Maire, Madame MATEO expose à ses collègues que la commune de Cassis compte parmi ses structures Petite-Enfance, le lieu accueil enfants-parents dénommé « les Parpaillous ». Il s'agit d'un espace d'échanges et de jeux, dédié à la parentalité et aux familles.

Cette structure est agréée et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône.

Lors de la séance du 10 décembre 2020, la Commission d'Action Sociale de la CAF 13 a décidé d'accorder le renouvellement de l'agrément du « Lieu Accueil Enfants Parents » pour une durée de quatre ans, (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024) sur la base de 2 séances de 2h30, soit 5h par semaine. La capacité d'accueil est de 8 enfants.

Cette convention, à venir, encadre les modalités d'interventions et de versement de la prestation de service.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver la convention à venir, à conclure avec la Caisse d'allocations des Bouches du Rhône,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 16 février 2021.

Le Maire,  
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASSIS" at the top and "Rhône" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.